

**Rapport de synthèse à la Commission externe  
d'évaluation des politiques publiques**

**Analyse du système de données du dispositif d'encouragement  
à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP)**

---

**C. Davaud, F. Petrucci et F. Rastoldo**

**Avril 2011**

## Sommaire

1. Les données du dispositif EQIP .....	4
1.1. La qualité des données de recensement .....	4
1.2. Comparaisons entre le recensement EQIP et les flux d'abandon prématuré de la formation.....	6
1.3. Les jeunes suivis par le dispositif EQIP .....	10
2. La réunion du groupe « statistiques et études » .....	11
2.1 Bilan.....	11
2.2 Pistes de réflexion .....	12
3. Recension des travaux du SRED à propos des jeunes en rupture .....	13
3.1 Quelques illustrations de la situation de rupture, issues d'entretiens avec des jeunes apprentis ou de commentaires libres de leur part.....	14
4. Discussion finale.....	16

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a été mandatée pour évaluer la politique en faveur des jeunes âgés de 15 à 25 ans en rupture de formation. La CEPP s'est centrée sur le dispositif interinstitutionnel d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP) et dans ce cadre elle a mandaté le Service de la recherche en éducation pour mener des analyses sur le système d'information du dispositif.

Ce système d'information a une double visée : d'une part il doit proposer un recensement des jeunes en situation de rupture de formation, et d'autre part il doit permettre de suivre les jeunes pris en charge notamment pour faciliter la construction d'un parcours de réinsertion vers une qualification, et éviter une juxtaposition de mesures qui seraient proposées sans suivi cohérent.

Si quelques contacts préliminaires ont eu lieu dès juillet 2010, les travaux d'analyse du SRED ont commencé dès la réception des données du dispositif EQIP, soit le 15 novembre 2010 (pour une situation de la base de données au 9 novembre 2010) pour se terminer avec le présent rapport finalisé au 20 avril 2011.

Les travaux ont été menés par trois chercheurs du SRED<sup>1</sup> en contacts réguliers avec les mandants de cette étude (MM. H. Balthasar et M. Vuille), le chef du projet EQIP (M. D. Schmitt) et le gestionnaire des données du dispositif EQIP (M. V. Merat). Outre les relations « électroniques », plusieurs séances de travail conjointes ont été organisées.

En plus de l'analyse des données du dispositif EQIP, deux demandes ont été adressées au SRED : une recension des travaux du service portant sur la situation des jeunes en rupture de formation et l'organisation d'une séance de travail du groupe « statistiques et études » qui, lors de la phase préparatoire du dispositif EQIP, avait discuté de l'élaboration d'un système de récolte de données permettant le recensement et le suivi des jeunes en rupture. La CEPP souhaitait réunir à nouveau ce groupe dans le but de discuter des résultats des analyses réalisées, et de mettre à jour les recommandations qui avaient été faites dans son rapport de juin 2009.

---

<sup>1</sup> Les auteurs du présent document.

## 1. Les données du dispositif EQIP

Le dispositif EQIP vise le public composé des jeunes résidant à Genève qui ont entre 15 et 25 ans, sans diplôme de niveau secondaire II<sup>2</sup> et qui ont interrompu leur formation (publique ou privée). En principe ce dispositif ne s'adresse pas aux jeunes qui sont en emploi<sup>3</sup>, bien que ce critère semble un peu plus flou<sup>4</sup>.

Afin de permettre un recensement et un suivi des jeunes au bénéfice d'un soutien, l'ensemble des institutions partenaires du dispositif interinstitutionnel doit alimenter la base de données. Si l'organisation des données est centralisée, l'information provient de toutes les instances partenaires (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, Office de la jeunesse, Office cantonal de l'emploi, Hospice général, Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, Ville de Genève et Association des communes genevoises).

La base de données du dispositif EQIP, dans son état au 9 novembre 2010, compte 871 jeunes recensés supposés correspondre aux critères précités. En plus du nom, du prénom et de la date de naissance du jeune, sont saisies l'indication de l'institution qui a effectué le recensement et la date du signalement.

Parmi ces 871 jeunes recensés, 152 sont déclarés « suivis » par le dispositif interinstitutionnel, avec indication des mesures prises et des institutions qui les dispensent.

De plus, la base de données recense 40 jeunes qui sont sortis du dispositif EQIP, essentiellement en raison de leur âge (plus de 25 ans), plus rarement en raison d'une reprise de formation.

### 1.1. La qualité des données de recensement

L'attribution de l'identifiant unique en usage au DIP aux jeunes recensés par EQIP permet de relier les informations de la base de données EQIP aux informations figurant dans les bases de données scolaires, notamment celles attestant de leurs diverses situations scolaires antérieures. Par comparaison, il est alors possible de procéder à une évaluation de la qualité des données, sauf pour 19 sujets qui n'étaient pas recensés dans les bases de données du DIP<sup>5</sup>.

Il ressort des différences assez importantes entre les critères de signalement et les caractéristiques des jeunes effectivement recensés (*Figure 1*). D'abord 13 sujets figuraient deux fois dans la base de données en raison d'imprécisions relatives à la saisie des informations d'identification. Ensuite l'examen par critère montre que 2 sujets étaient âgés de plus de 25 ans, 82 étaient déjà diplômés d'une filière de formation genevoise et 235 étaient inscrits dans une formation à Genève au 15 novembre 2010 (soit 6 jours après l'extraction des données EQIP). Au total, ce sont 319 sujets sur les 858 ayant un identifiant BDS qui ne correspondaient pas aux critères définis, soit près de 40% de divergence entre les informations présentes dans la base de données et ce qu'elles déclarent mesurer.

---

<sup>2</sup> Attestation de formation professionnelle, certificat fédéral de capacité, diplôme de l'École de culture générale ou de l'École de commerce, maturité, etc.

<sup>3</sup> Dans ce cas, s'il y a bien une rupture de formation, elle a débouché sur une insertion dans le monde du travail.

<sup>4</sup> Ces critères correspondent à la définition de la population visée telle qu'elle est présentée dans le rapport fondateur du dispositif EQIP (Département de l'instruction publique [2007]. *Aide à l'insertion des jeunes gens en rupture de formation. Action publique concertée*. Genève : Rapport au conseil d'Etat).

<sup>5</sup> Deux raisons peuvent expliquer cette situation : soit les informations saisies (nom, prénom et date de naissance) n'avaient pas assez de concordances avec celles saisies dans les bases de données scolaires, soit il s'agit de jeunes résidents à Genève, mais n'ayant jamais été scolarisés sur le canton.

Figure 1 : Divergences entre les critères de signalement et le recensement effectif

Nombre de noms transmis par le dispositif EQIP (état au 9 novembre 2010)	871
– Sujets déclarés deux fois dans le fichier source	13
Nombre net de sujets présents dans le fichier source	858
– Sujets pour lesquels aucune donnée scolaire n'existe à Genève (pas dans la BDS)	19
Sujets identifiés présents dans la base de données scolaires	839
– Sujets de plus de 25 ans au 30.11.2010	2
– Sujets déjà en possession d'un diplôme de niveau secondaire II passé à Genève	82
– Sujets en formation de niveau secondaire II à Genève au 15 novembre 2010	235
Sujets identifiés dans la BDS et correspondant à la définition du public "EQIP"	520
Nombre de sujets correspondant à la définition du public "EQIP" (y compris les non-identifiés)	539

Les jeunes recensés qui ne correspondaient pas, au 15 novembre 2010, aux critères établis provenaient de quasiment l'ensemble des instances partenaires du dispositif EQIP. Les erreurs de classification ne sont donc pas imputables à une instance en particulier. La plupart des institutions partenaires connaissent un taux d'erreur proche ou supérieur à 30% (Figure 2). Seul l'Hospice général semble avoir largement évité ce problème, ainsi que l'Office de la jeunesse, mais ce dernier n'a signalé que très peu de jeunes en rupture.

Figure 2 : Proportion d'erreurs de classification selon l'instance de signalement

	Répartition des identifications (N et %)		Répartition des identifications "hors cadre" (N et %)		Proportion d'identifications "hors cadre"
OFPC	188	22%	65	20%	35%
Ville de Lancy	85	10%	28	9%	33%
Office cantonal de l'emploi (OCE)	311	36%	146	46%	47%
FASE	47	5%	7	2%	15%
Ville de Carouge	55	6%	20	6%	36%
Ville de Genève	13	2%	8	3%	62%
Office de la jeunesse (OJ)	5	1%	0	0%	0%
Hospice général	45	5%	1	0%	2%
Ville de Vernier	88	10%	38	12%	43%
Plan-les-Ouates	21	2%	6	2%	29%
Total	858	100%	319	100%	37%

L'importance de ces écarts entre les critères et le recensement effectif résulte d'une double difficulté : lors du signalement d'abord et dans le suivi des informations recueillies ensuite.

Lors du signalement, faute d'avoir un identifiant univoque relié aux systèmes d'information du DIP, les données récoltées, qui reposent semble-t-il uniquement sur les déclarations des sujets, ne peuvent pas faire l'objet d'une vérification. La complexité des parcours des jeunes en rupture, les erreurs inhérentes à la saisie de données déclaratives, ainsi que les enjeux liés à telle ou telle déclaration<sup>6</sup> rendent les informations enregistrées relativement fragiles. L'absence de possibilités de vérification des éléments factuels de la biographie des jeunes (leur scolarité dans le cas présent) est une importante source d'erreur de signalement.

Suite à des entretiens avec les gestionnaires de la base de données EQIP, il s'avère que les données du recensement étaient de natures assez différentes. Dans certains cas il s'agissait d'informations issues d'une rencontre avec les jeunes en situation de rupture, alors que dans d'autres cas les

<sup>6</sup> Selon la situation, un jeune peut trouver utile ou dans son intérêt de déclarer tel ou tel élément de sa biographie ou pas.

signalements provenaient de listes administratives, comme par exemple les jeunes inscrits au chômage ou dans un programme de soutien d'un office cantonal ou d'une commune. Le mélange de données directement obtenues auprès des intéressés avec des données obtenues indirectement et ajoutées à la base de données à partir de listes, renforce l'imprécision du recensement et donc la nécessité de procédures de vérification.

Une fois le signalement effectué, même si les informations de départ sont correctes, il est nécessaire de les faire évoluer en fonction du parcours du jeune concerné. La création d'une base de données dynamique a des exigences très fortes en termes de « maintenance ». Toutes les informations doivent être vérifiées, si ce n'est en continu, en tous cas très régulièrement. Dans notre exemple, la question de l'âge semble bien gérée : les jeunes qui dépassent 25 ans sont sortis au fur et à mesure du fichier actif. En revanche la question de la reprise de formation (voire de l'obtention d'un diplôme) n'a pas fait l'objet d'un même suivi (suivi qui serait d'ailleurs beaucoup plus complexe à mettre en œuvre).

Cette difficulté est à mettre en rapport avec les caractéristiques des jeunes en rupture de formation. En effet l'abandon de la formation, de même que le retour vers un parcours qualifiant, ne sont pas de simples changements d'état, mais des processus, souvent longs, impliquant des situations d'aller-retour entre formation, abandon, recherche d'autres solutions, travail, etc. Le public du dispositif EQIP est composé de sujets dont la volatilité des situations et la complexité du parcours d'insertion (ou de désaffiliation) est particulièrement grande<sup>7</sup>.

Les difficultés du recensement ont été présentées et discutées avec les représentants du dispositif EQIP (précités) lors de deux séances de travail les 18 et 20 janvier 2011. Les problèmes de vérification des données, notamment en lien avec les bases de données scolaires, étaient connus mais, pour des raisons de protection de la sphère privée, les liens « automatiques » entre bases de données avaient été refusés. Les présentes analyses ont semble-t-il permis de réactiver cette demande. Par ailleurs, en plus des mises à jour régulières effectuées par les gestionnaires de la base de données EQIP, les résultats exposés ci-dessus ont été pris en compte pour la correction des données de recensement.

## **1.2. Comparaisons entre le recensement EQIP et les flux d'abandon prématuré de la formation**

Comparer la population recensée par le dispositif EQIP (soit les 520 sujets correspondant aux critères définis par EQIP et identifiés dans la base de données scolaires) et les flux de jeunes sortant prématurément du système de formation genevois permet de qualifier ce recensement<sup>8</sup>. A cet effet deux populations ont été constituées<sup>9</sup> :

- les jeunes en formation au 31.12.07 en 9<sup>e</sup> du Cycle d'orientation (CO) ou dans une filière du postobligatoire, qui ont interrompu leur formation les trois années suivantes (sans formation au 31.12.08, au 31.12.09 et au 15.11.10), qui ont moins de 25 ans, sans diplôme et qui, en principe, résident à Genève<sup>10</sup> (N = 1'021) ;
- les jeunes en formation au 31.12.08 en 9<sup>e</sup> du Cycle d'orientation ou dans une filière du postobligatoire, qui ont interrompu leur formation les deux années suivantes (sans formation au 31.12.09 et au 15.11.10), qui ont moins de 25 ans, sans diplôme et qui, en principe, résident à Genève<sup>11</sup> (N = 1'125).

---

<sup>7</sup> La complexité de ces parcours est illustrée dans une enquête auprès des jeunes qui interrompent leur apprentissage avant terme : Rastoldo, F., Amos, J., Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : SRED.

<sup>8</sup> Les raisons d'interruption de la formation sont multiples. L'échec scolaire est sans doute la raison principale. La mobilité géographique, des problèmes de santé, l'impossibilité d'entrer en apprentissage pour les jeunes scolarisés sans papier sont des exemples d'autres motifs d'interruption de la formation avant le diplôme.

<sup>9</sup> Les populations « témoins » sont tirées des matrices de transition entre deux années scolaires calculées périodiquement dans le cadre des travaux de prévisions des effectifs du secondaire II : Petrucci, F. (2011). *Matrices de transition t, t+1 entre 2000 et 2011*. SRED, Document de travail.

<sup>10-11</sup> « ...en principe résident à Genève » signifie que nous avons retranché, de l'ensemble des jeunes déscolarisés, tous ceux qui ont annoncé leur résidence hors du canton ou leur départ de Genève. Cependant cette comptabilisation est sans doute incomplète car il n'y a aucune obligation de renseigner le DIP au sujet d'une éventuelle mobilité géographique après 15 ans (fin de l'obligation scolaire).

Les jeunes en rupture signalés au dispositif EQIP ont abandonné leur formation plus fréquemment que les autres à l'issue d'une classe de transition<sup>12</sup>, du premier degré de l'apprentissage dual, du premier degré du l'École de culture générale ou de la 9<sup>e</sup> du CO (Figure 3). Les différences avec les populations de référence ne sont pas très grandes, mais la surreprésentation de cette forme d'interruption est caractéristique des jeunes à faible capital scolaire. En effet, les jeunes en difficulté dans leur formation, lorsqu'ils poursuivent au-delà de l'obligation scolaire, sont souvent orientés vers des structures de transition où le risque de déscolarisation est très important (environ 50% deux ans après<sup>13</sup>). Ils sont également assez nombreux à ne pas réussir à se maintenir dans le cadre d'un apprentissage ou d'un cursus à l'École de culture générale.

A contrario, la sous-représentation des interruptions de la formation dans les degrés élevés des formations professionnelles qui se déroulent à plein temps en école ou du Collège montre que les jeunes repérés par le dispositif EQIP sont moins fréquemment des jeunes qui ont réussi à s'intégrer plus d'une année dans une filière de formation exigeante.

Figure 3 : Dernière situation scolaire avant la rupture de formation

	Public recensé par le dispositif EQIP		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme : scolarisés au 31.12.08 et plus les années suivantes		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme : scolarisés au 31.12.07 et plus les années suivantes	
École primaire (ordinaire ou spécialisée)	9					
CO degrés 7 et 8 (dont 2 au sec. I privé)	13					
CO degré 9 (dont 5 en sec. I privé)	53	11%	91	8%	85	8%
Transitions scolaires ou professionnelles	150	30%	278	25%	240	24%
Form. élémentaire (dont 2, 7 et 9 au 2 <sup>e</sup> degré)	16	3%	37	3%	21	2%
Form. prof. duale 1 <sup>er</sup> degré	73	15%	106	9%	103	10%
Form. prof. duale 2 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> degré	47	10%	112	10%	82	8%
Form. prof. plein temps 1 <sup>er</sup> degré	30	6%	69	6%	77	8%
Form. prof. plein temps 2 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> degré	15	3%	91	8%	79	8%
ECG 1 <sup>er</sup> degré	60	12%	86	8%	78	8%
ECG 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés	24	5%	66	6%	71	7%
ECG ou Collège pour adultes	5	1%	67	6%	74	7%
Form. gymnas. 1 <sup>er</sup> degré (dont 2 du privé)	12	2%	46	4%	40	4%
Form. gymnas. 2 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> degré (dont 3 du privé)	7	1%	74	7%	71	7%
Total	514	100% = 492	1123	100%	1021	100%

**Clé de lecture :** Sur les 520 sujets recensés par EQIP, 6 n'ont pas de position scolaire définie (donc N = 514) et les 22 qui sont issus de l'école primaire (9) ou des degrés 7 et 8 du CO (13) ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage comparatif, qui ne porte que sur les jeunes sortis de l'obligation scolaire (donc 100% = 492 sujets). Les pourcentages sur fond gris montrent une surreprésentation dans la population EQIP et ceux sur fond noir une sous-représentation.

Les effectifs des populations sources des volées 2007 et 2008 comprennent l'ensemble des élèves du 9<sup>e</sup> degré et des filières du secondaire II, soit respectivement 25'071 élèves pour la volée 2007 et 25'705 élèves pour la volée 2008.

<sup>12</sup> Les classes de transition regroupent les transitions scolaires ou professionnelles destinées aux élèves sortant de l'école obligatoire qui n'ont pas le niveau scolaire pour intégrer directement une filière certifiante du secondaire II (le préapprentissage ou les degrés préparatoires par exemple).

<sup>13</sup> Ce phénomène est illustré dans l'indicateur 8b du recueil d'indicateurs de la formation professionnelle à Genève : Amos, J., Evrard, A., Hrizi, Y., Rastoldo, F. et Silver, R. (2010). *La dynamique de la formation professionnelle. Indicateurs de la formation professionnelle à Genève 2008/2009*. Genève : SRED.

L'observation du passage ou non par 5 étapes spécifiques dans le parcours de formation permet de compléter la comparaison (Figure 4). Deux étapes caractérisent les populations en grandes difficultés scolaires précoces (classes spécialisées de l'École primaire et classes ateliers du CO). Le passage par une structure de transition signifie des difficultés assez importantes en fin de scolarité obligatoire, le passage par les classes d'accueil du CO signifie un parcours migratoire récent. Enfin, le passage par le Collège caractérise des élèves qui n'avaient, en fin de CO, aucun problème scolaire particulier.

La population recensée par EQIP montre l'absence d'une surreprésentation spécifique d'élèves migrants. En revanche, les jeunes du dispositif EQIP ont transité plus fréquemment par les classes spécialisées du primaire ou les classes ateliers du CO, et notablement moins fréquenté le Collège avant leur abandon de formation.

Cette analyse conforte les résultats de la précédente, à savoir une population recensée par le dispositif EQIP qui correspond bien aux caractéristiques scolaires des jeunes dont la rupture de formation est d'abord due à des difficultés scolaires. De ce point de vue, le recensement (débarassé des signalements ne correspondant pas aux critères de la rupture) semble bien décrire la population prévue.

Figure 4 : Caractéristiques des parcours de formation des jeunes qui ont interrompu leur formation

	Public recensé par le dispositif EQIP		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme scolarisés au 31.12.08 et pas après		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme scolarisés au 31.12.07 et pas après	
Passage par le spécialisé du primaire	64	13%	64	6%	74	7%
Passage par une classe atelier au CO	55	11%	94	8%	60	6%
Passage par les classes d'accueil du CO	63	12%	136	12%	113	11%
Passage par les structures de transition du PO	200	40%	473	42%	403	39%
Passage par le Collège	23	5%	182	16%	193	19%
<b>Total</b>	<b>505</b>		<b>1125</b>		<b>1021</b>	

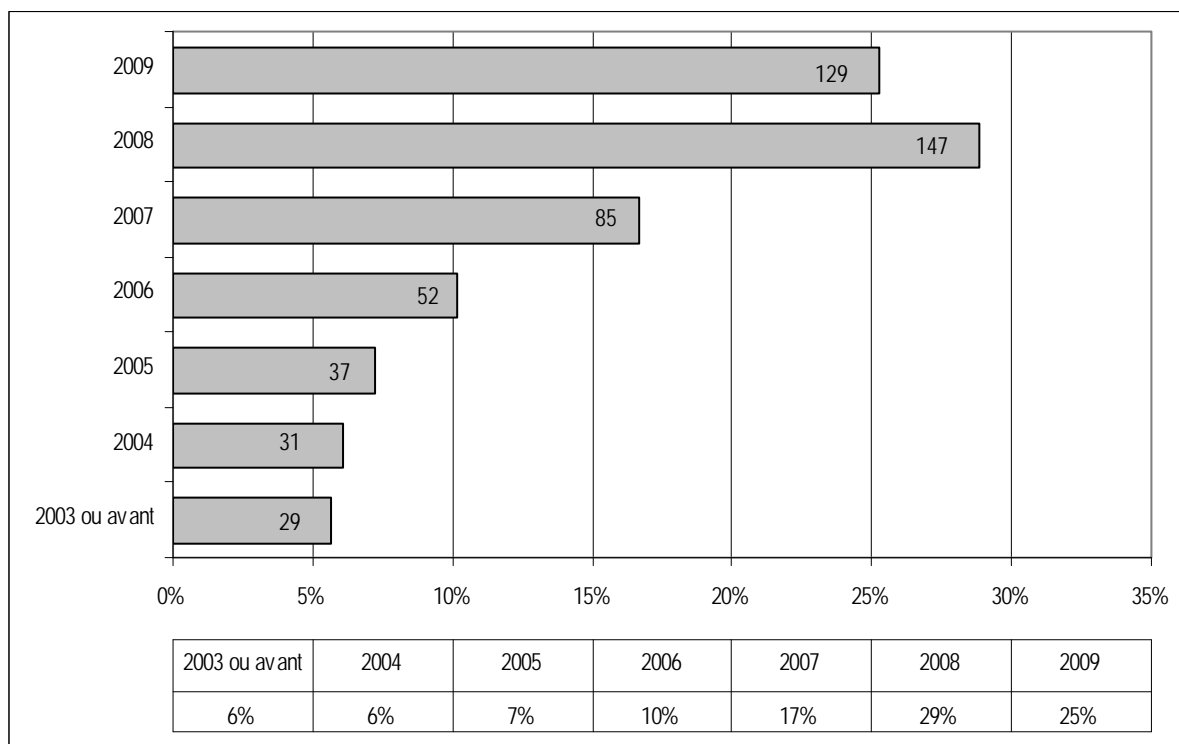
**Clé de lecture :** Pour 15 des 520 sujets recensés par EQIP, le parcours antérieur n'a pas pu être reconstruit (donc N = 505). Un sujet peut passer par plusieurs de ces structures au cours de sa formation, les pourcentages ne sont donc pas additifs.

Pour le recensement du dispositif EQIP, on remarque encore qu'un peu plus d'un quart des jeunes signalés ont connu une rupture récente, soit depuis moins d'une année (Figure 5). Pour un autre quart la rupture de formation a eu lieu entre 1 et 2 ans avant, alors que pour près de la moitié de la population la rupture de formation est antérieure à deux ans. Nous avons déjà attesté dans une recherche précédente que l'ancienneté de la rupture réduit la probabilité de reprendre une formation<sup>14</sup>. L'ancienneté de la moitié des situations d'abandon montre le risque important de pérennisation de la rupture de formation chez les jeunes signalés au dispositif EQIP.

<sup>14</sup> Voir l'enquête du SRED sur les jeunes interrompant leur apprentissage dual : Rastoldo, F., Amos, J., Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : SRED.



Figure 5 : Dernière année de formation des jeunes signalés au dispositif EQIP (situation au 31.12)



La comparaison du profil sociodémographique des groupes retenus montre d'abord de grandes différences entre la population générale du secondaire II (partie grisée de la Figure 6) et les sous-populations étudiées. Les jeunes qui interrompent leur formation avant le diplôme sont davantage issus de familles ouvrières, issus directement ou indirectement de l'immigration (migrants de première ou de deuxième génération) et un peu plus souvent des garçons. Ces caractéristiques sont notablement surreprésentées parmi les populations scolaires qui éprouvent des difficultés à mener à bien leur formation, dans un système de formation où règne un certain degré d'inégalité des chances. Les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés ont en moyenne de moins bons résultats scolaires et font, en moyenne toujours, des choix moins ambitieux que les autres, y compris le choix de ne pas poursuivre une formation. La légère surreprésentation des garçons parmi les jeunes quittant prématurément leur formation est également à mettre en relation avec les différences assez systématiques entre filles et garçons en matière de résultats scolaires (au bénéfice des filles).

Au niveau de la comparaison entre les jeunes quittant la formation et ceux que recense le dispositif EQIP, les différences sont moins grandes, mais tout de même perceptibles. S'il n'y a pas d'effet « genre », on remarque que la population EQIP est un peu plus souvent issue de familles ouvrières. On peut, par hypothèse, y voir un signe de la situation sociale moins favorisée des jeunes en rupture et sans insertion dans le monde du travail (public du dispositif EQIP) par rapport à l'ensemble des jeunes sans certification. De même, la sous-représentation dans le recensement EQIP de jeunes issus de l'immigration peut signifier soit une plus grande mobilité géographique de ces derniers (une rupture de la formation impliquerait plus souvent un départ du canton), soit une plus grande « désaffiliation administrative » de ces jeunes (ils ne vont pas solliciter les instances de soutien cantonales ou communales, voire même ils les évitent).

Figure 6 : Profil sociodémographique des jeunes signalés par le dispositif EQIP, des jeunes qui quittent le système de formation et de la population générale du postobligatoire (PO)

	Public recensé par le dispositif EQIP		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme scolarisés au 31.12.08 et pas après		Jeunes sortant du système de formation sans diplôme scolarisés au 31.12.07 et pas après		Ensemble des jeunes du PO (N=20319)
Proportion de garçons	287	56%	616	55%	563	55%	52%
Proportion de jeunes de nationalité étrangère	260	51%	562	50%	529	52%	32%
Proportion de jeunes n'ayant pas le français en première langue	255	50%	604	54%	560	55%	39%
Proportion de jeunes issus de familles ouvrières	203	40%	391	35%	358	35%	29%
Proportion de jeunes arrivés à Genève après l'âge de 6 ans	154	30%	378	34%	336	33%	16%
Total	511		1125		1021		

**Clé de lecture :** Pour 9 des 520 sujets recensés par EQIP, le profil sociodémographique n'a pas pu être défini (donc N = 511). Un sujet peut relever de plusieurs catégories ; les pourcentages ne sont donc pas additifs.

L'analyse comparative permet donc, au-delà des approximations du recensement décrit au point 1.1, de constater que la population signalée par les différents partenaires du dispositif EQIP est caractérisée par un profil scolaire fragile (passage par des classes spécialisées, par des structures de transition) et un profil sociodémographique plutôt défavorisé. Ce « désavantage relatif » (en termes statistiques) est double : d'une part face à la population générale qui fréquente les filières genevoises du secondaire II, mais également face à la population des jeunes qui interrompent prématurément leur formation. Le recensement semble donc bien cibler les jeunes qu'il souhaite dénombrer, mais, comme cela est dit au point 1.1, avec une marge d'erreur très importante (près de 40 %).

### 1.3. Les jeunes suivis par le dispositif EQIP

La demande de la CEPP portait également sur une analyse des informations relatives aux jeunes suivis par le dispositif interinstitutionnel EQIP. Dans la livraison initiale, 152 jeunes étaient au bénéfice d'au moins une mesure de soutien. La déclinaison de ces mesures par l'institution qui avait signalé le suivi a montré que la quasi-totalité de jeunes suivis avaient été identifiés par l'OFPC (138). Renseignement pris auprès de nos interlocuteurs du dispositif EQIP, il y a eu une divergence entre les instances dans l'interprétation du suivi interinstitutionnel. L'OFPC a enregistré les mesures de suivi qui avaient été proposées à tous les jeunes identifiés par ses soins, alors que seuls les jeunes suivis par le dispositif interinstitutionnel dans le cadre du dispositif EQIP (via la « table des délégués », instance de coordination du dispositif) devaient être notifiés.

Cela a entraîné un double mouvement, d'une part une rectification de la liste des 152 sujets suivis, et d'autre part un souhait d'enregistrer le suivi des jeunes en rupture à deux niveaux : un premier niveau qui rend compte du suivi prodigué par l'instance qui a signalé la situation du jeune en rupture, et un deuxième niveau qui rend compte d'un éventuel suivi interinstitutionnel.

Ces modifications dans l'enregistrement des procédures de suivi ont été discutées au sein du dispositif EQIP en janvier 2011 et, s'il est déjà en place, il n'est pas intégré aux données qui ont fait l'objet de notre analyse. Quant aux jeunes suivis par le dispositif EQIP en novembre 2010, une fois les corrections faites, ils n'étaient plus que 5, chiffre confirmé par nos interlocuteurs du dispositif. Comme il n'est pas possible d'analyser par des méthodes quantitatives la situation de 5 personnes, cette partie de la demande de la CEPP n'a pas pu être traitée, sauf à constater le nombre très limité de jeunes qui ont transité par le dispositif de soutien interinstitutionnel en novembre 2010.

## 2. La réunion du groupe « statistiques et études »

Le groupe « statistiques et études » s'était réuni entre février et juin 2009 afin d'inventorier les sources statistiques utiles à la connaissance des jeunes en rupture, d'en discuter la forme et la portée, et de formuler quelques recommandations en vue de la mise en place du dispositif EQIP. Un rapport de synthèse avait été remis aux responsables du dispositif EQIP<sup>15</sup>. Le groupe de travail était composé de personnes ayant travaillé sur des données qualitatives et quantitatives dans les domaines diversifiés de l'emploi, de la politique publique, de l'éducation et du travail social.

Les évaluateurs de la CEPP ont souhaité réunir à nouveau ce groupe afin de dresser une sorte de bilan du système de récolte de données du dispositif EQIP tel qu'il ressort de nos travaux, et de discuter d'éventuelles pistes et/ou recommandations qu'il serait utile de faire pour la poursuite du dispositif. La séance de travail a eu lieu le 22 mars 2011. Elle a réuni la totalité du groupe « statistiques et études » (à l'exception de la représentante de l'Hospice général qui, entretemps, avait cessé ses activités dans cet institution), l'équipe de recherche du SRED ainsi que les mandants de la CEPP.

Les lignes qui suivent ne sont pas un compte rendu des discussions et les propos ne sont pas rapportés nominalement. Il s'agit uniquement de présenter les arguments qui ont structuré les débats dans la double dimension demandée par les évaluateurs : un bilan et des pistes de réflexion.

### 2.1 Bilan

Un recensement dynamique se heurte à la double difficulté de vérification des données initiales (qui reposent sur du déclaratif, voire sur la transmission de listes) et d'ajustements réguliers des données suivant l'évolution de la situation des jeunes, la rupture étant un processus non linéaire. Ce constat avait déjà été formulé dans le rapport du groupe « statistiques et études » et peut être confirmé à la lumière des analyses des données EQIP. L'appareillage nécessaire pour maintenir un tel recensement avec un niveau de fiabilité élevé semble disproportionné pour suivre et évaluer un dispositif qui ne concerne pour l'heure qu'une ou deux dizaines de jeunes.

Si des outils de connaissance sur les jeunes en situation de rupture de formation sont indispensables, un recensement exhaustif ne paraît pas une condition nécessaire à la mise en place d'un dispositif de soutien interinstitutionnel, car pour développer une politique, il n'est pas nécessaire de faire un état des lieux à l'unité près, mais de partager les mêmes objectifs sur la base d'un même diagnostic. D'autres approches, a priori plus faisables et plus fiables pourraient être décidées. Des études ciblées et/ou un ensemble d'indicateurs périodiques seraient sans doute à même de définir la population des jeunes qui nécessitent un soutien. Une estimation du nombre de jeunes en rupture de formation, accompagnée de travaux spécifiques permettant de mieux connaître cette population, semble suffisante pour mettre en place une politique publique telle que le dispositif EQIP.

Le couplage d'une logique de recensement avec la logique de soutien propre au dispositif EQIP semble avoir joué un rôle négatif. Les nécessités de signalement et d'enregistrement du recensement ont probablement été des freins à la collaboration interinstitutionnelle, certains acteurs étant réticents à la formalisation impliquée par ce signalement nominatif. Le dispositif EQIP qui avait pour but premier la coordination entre différentes institutions et particulièrement entre les institutions cantonales et communales est probablement en partie passé à côté de la cible en raison des contraintes d'un recensement.

Ces réserves quant au recensement n'empêchent pas, en revanche, la mémorisation des soutiens dispensés aux jeunes en rupture, notamment pour une coordination interinstitutionnelle orientée vers une réinsertion qualifiante. Il est cependant précisé que cette étape est indépendante de la question du recensement. Il est souligné qu'un critère de la qualité des données réside dans le partage d'une culture de collaboration et d'un accord sur les objectifs du recueil d'information.

---

<sup>15</sup> Annick Weizman (2009). *EQIP. Statistique et études*. Office pour l'orientation professionnelle et continue. Document interne.

## 2.2 Pistes de réflexion

Les pistes de réflexion pour aménager le système d'information du dispositif EQIP découlent assez directement du bilan ci-dessus.

Le découplage des problématiques de soutien interinstitutionnel et des travaux visant à mieux connaître la population des jeunes en rupture semble nécessaire. Il y aurait d'une part le dispositif EQIP, dont le système d'information note les divers aspects du soutien dispensé aux jeunes (dans une logique de *case management* par exemple) et, d'autre part, l'élaboration d'indicateurs et d'études visant à mieux connaître la situation des jeunes en rupture de formation, sans viser l'exhaustivité d'un recensement mais en cherchant à estimer la taille de cette population, à connaître son évolution et ses principales caractéristiques (substituer une logique d'analyse à la logique de recensement).

Ce découplage libérerait, par hypothèse, les institutions partenaires des contraintes du recensement et permettrait de mieux construire, dans le temps, une culture commune du soutien aux jeunes en rupture.

Les données qui pourraient fonder les études concernant les jeunes en rupture de formation sont à prendre dans les bases de données scolaires (flux de jeunes sortant du système de formation) et dans les systèmes de données des différentes instances de soutien (Hospice général, OCE, communes notamment). Certaines pourraient se décliner en indicateurs périodiquement mis à jour. Ensuite, selon les évolutions perceptibles, il serait utile de lancer quelques études ciblées. Un exemple d'étude a été proposé à propos des modifications de l'affluence des jeunes à l'Hospice général depuis les changements législatifs qui rendent l'aide sociale moins attractive (la diminution des rentes fait que certains jeunes en rupture ne jugent plus utile de fréquenter l'Hospice général).

Deux points de départ ont été évoqués pour l'élaboration d'un système d'information sur les jeunes en rupture :

- 1) les jeunes qui quittent prématurément le système de formation chaque année (données calées sur les flux d'élèves quittant prématurément leur formation d'après les bases de données scolaires) ;
- 2) les jeunes qui sollicitent à une période donnée des institutions de soutien (OCE, services sociaux communaux, etc.) ; les données sont alors calées sur des états de la population résidente (analyse des « stocks » d'individus en termes démographiques).

En prolongement des indicateurs et des estimations faites à partir des registres administratifs, des études plus ciblées devraient porter notamment sur trois dimensions qui définissent la population des jeunes en rupture et qui ne relèvent pas des données existantes :

- 1) Dans quelle mesure les jeunes en rupture de formation restent-ils encore résidents sur le territoire genevois ?
- 2) Dans quelle mesure sont-ils intégrés dans le monde du travail (et de quelle manière) ?
- 3) Les jeunes en rupture sont-ils au bénéfice d'un soutien visant la formation ou la reprise de formation (Tremplin Jeunes, SEMO, GSI, etc.) et dans quelle proportion ?

Un exemple de ces études complémentaires possibles est le relevé téléphonique périodique, fait par les conseillers sociaux du CO pour connaître la situation des jeunes qui ne sont pas inscrits dans une filière du PO.

Il a encore été relevé que ces études devraient faire l'objet d'une réflexion coordonnée entre les différentes instances impliquées, créant une sorte « d'observatoire » des jeunes en rupture.

Pour le soutien aux jeunes proprement dit, il est apparu également nécessaire d'associer davantage les « petites » communes (celles qui ne sont ni la Ville de Genève, ni les grandes communes périurbaines), car les besoins existent et ne sont que peu pris en compte dans certaines communes (faute de structures adéquates notamment). En effet, les jeunes qui ont le moins de ressources (donc les ruptures les plus graves) sortent souvent peu de leur commune et entrent en contact avec des institutions susceptibles de les aider le plus souvent dans le cadre de structures sociales peu formelles et reposant sur la libre adhésion (structures à bas seuil). Une extension des partenariats de soutien aux autres communes semble donc importante.

### 3. Recension des travaux du SRED à propos des jeunes en rupture

Ci-dessous sont présentées quelques publications récentes du SRED qui donnent des informations sur la problématique des jeunes en rupture de formation.

- 1) Rastoldo, F., Amos, J., Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : SRED.

Cette étude est totalement orientée sur la situation des jeunes en rupture de formation. Elle est consacrée à la situation des jeunes entre 10 et 27 mois après l'interruption de leur apprentissage dual ; elle décrit notamment la transition à la vie active des jeunes sans diplôme.

- 2) Kaiser, C.A., Davaud, C., Evrard, A. et Rastoldo, F. (2007). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport II : Comment les jeunes interprètent leur parcours de formation*. Genève : SRED.

Cette étude présente une analyse comparative de la manière dont les jeunes décrivent leur apprentissage entre les apprentis qui poursuivent leur formation et ceux qui l'interrompent.

- 3) Evrard, A., Hexel, D., Kaiser, C., Lurin, J., Marina Decarro, N., Rastoldo, F., et Soussi, A. (2003). *De l'orientation au projet de formation*. Genève : SRED.

Cette étude, un peu ancienne, montre la situation des jeunes qui fréquentent les structures de transition au début du secondaire II. Le chapitre 7 présente les risques de déscolarisation des jeunes sur une période de 6 ans après le passage dans ces structures. L'ancienneté de ce travail montre la relative stabilité de la problématique.

- 4) Amos, J., Evrard, A., Hrizi, Y., Rastoldo, F. et Silver, R. (2010). *La dynamique de la formation professionnelle. Ensemble d'indicateurs sur la formation professionnelle*. Genève : SRED.

Ce recueil d'indicateurs montre un panorama de l'évolution de la formation professionnelle. L'indicateur 8, plus particulièrement, montre la difficile intégration dans les filières de formation certifiante des jeunes en difficulté qui sortent des structures de transitions professionnelles (préapprentissage). Le taux de déscolarisation est d'environ 50% deux ans après.

- 5) Le Roy-Zen Ruffinen, O. (coord.) (2009). *L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève : SRED.

Ce recueil d'indicateurs couvre l'ensemble du système de formation genevois. L'indicateur D2 montre les secteurs de l'enseignement postobligatoire où le risque de déscolarisation est le plus important. L'indicateur F3 présente les activités de soutien aux jeunes en rupture, dispensées par le dispositif « Tremplin Jeunes ».

Des travaux sont en cours (publication probable vers la fin de l'année 2011) sur le fonctionnement de différents dispositifs de soutien aux jeunes apprentis en difficulté dans leur formation. Ces dispositifs (« Réussir + » et « Gestion du suivi individualisé ») prennent modèle sur les principes du *case management*.

Dans le cadre des travaux de prévision des effectifs du secondaire II, le SRED (répondant F. Petrucci) produit annuellement des matrices de transition entre une année t et la suivante, par degré, pour l'ensemble des filières du secondaire II et certaines filières professionnelles tertiaires (celles qui relèvent de la Direction générale du postobligatoire). Ces matrices montrent directement la situation et l'évolution des abandons de formation entre deux années données, et par là une sorte de point de départ de la rupture de formation (si la formation n'est pas reprise les années suivantes). Le point 1.2 du présent document est une exploitation directe de ces matrices. Il ne s'agit pas d'un travail portant sur l'abandon de la formation, mais d'un outil d'investigation qui pourrait s'avérer intéressant pour étudier la problématique de la rupture.

### **3.1 Quelques illustrations de la situation de rupture, issues d'entretiens avec des jeunes apprentis ou de commentaires libres de leur part**

Au cours de diverses recherches<sup>16</sup>, des entretiens ont été menés auprès de jeunes en rupture de formation ou en difficulté dans leur formation (essentiellement des apprentis). Dans d'autres cas des apprentis ont adressé au SRED certains commentaires sur leurs difficultés de formation (dans l'espace réservé à cet effet lors de questionnaires).

Toutes les ruptures de formation ne se ressemblent pas, et toutes ne conduisent pas les jeunes concernés dans une situation de grande difficulté. Si les ruptures ne sont jamais considérées comme des événements anodins, pour certains jeunes (certes une minorité), le retour en formation ou l'insertion professionnelle dans un emploi relativement satisfaisant est rapide. Dans la majorité des cas la situation est délicate, au moins pour un temps, et les propos qui suivent permettent d'illustrer, selon la demande de la CEPP, quelques problématiques assez caractéristiques des jeunes en rupture de formation.

Les apprentis en difficulté ont parfois de la peine à identifier les différents partenaires de la formation et/ou à comprendre la manière dont est organisée la formation (particulièrement l'apprentissage). Le commissaire d'apprentissage est le moins bien identifié (« *Moi j'en ai pas ou je le connais pas* », « *Je ne connais toujours pas mon commissaire* ») mais parfois le conseiller en formation ne l'est pas non plus (« *Je sais que j'ai un conseiller, mais je l'ai jamais vu* »). Le rôle de la partie scolaire de l'apprentissage ne semble souvent pas être bien compris ou bien accepté (« *Les cours sont comme la mauvaise pilule à avaler pour avoir le CFC* », « *L'école n'a rien à voir avec le travail. Le travail c'est le travail, ici c'est l'école* »). Un décalage est également mentionné entre ce que les jeunes apprennent dans les cours professionnels (cours généraux ou cours relatifs au métier) et ce qu'ils vivent dans leur réalité professionnelle (« *A mes cours de construction ou de croquis de construction, quand mon prof me fait un détail de construction, mon patron trouve que c'est faux et vice-versa... ils ne sont jamais d'accord. Dans les examens de CFC, j'ai peur de me planter, je sais pas si je devrais plutôt choisir les détails de mon patron ou ceux de mon prof* »).

Parfois les jeunes ont le sentiment que le soutien institutionnel est assez discret, notamment lors des situations difficiles : « *Normalement, on a le maître d'apprentissage [...] qu'on est censé voir, en fait je l'ai vu qu'au moment de la rupture du contrat, il est venu dans l'atelier, je lui ai dit que je voulais arrêter, ça s'est arrêté là* ». D'une manière générale, les jeunes en difficulté relatent un sentiment de solitude lors de la rupture de leur formation et décrivent un environnement très « clivé » fait de plusieurs instances dont les rôles sont assez flous.

Cela ne signifie pas forcément que le soutien n'existe pas, ni que rien n'a été fait, mais en tous cas que les jeunes n'arrivent pas vraiment à le percevoir. D'autant plus que la personne la plus importante citée par les apprentis dans leur formation est le formateur dans l'entreprise et que la rupture de l'apprentissage se combine généralement avec des difficultés de l'apprenti au sein de l'entreprise : « *Je dois me débrouiller toute seule, ma patronne ne m'encourage pas* » ; « *Je trouve que mon formateur ne s'investit pas dans mon apprentissage et même quand je lui pose des questions, j'ai l'impression de le déranger* » ; « *Certains formateurs manquent de psychologie auprès des élèves* ».

Au final, les jeunes en rupture d'apprentissage ont souvent en commun, outre leurs difficultés propres, le sentiment de ne pas bien se débrouiller dans le réseau des intervenants de la formation, de ne pas savoir où trouver de l'aide ou de ne pas voir les possibilités de soutien : « *Comme j'ai eu des problèmes, j'ai pas été capable de communiquer avec l'employeur, de résoudre le problème, et j'ai été un peu seul par rapport à ça* » ; « *J'avais pas de soutien au niveau de la boîte à part un de mes grands chefs mais qui ne travaillait pas dans le même atelier que moi et que je voyais pratiquement jamais* ».

Lorsque la rupture est effective, il semble que divers liens se coupent (du fait de l'apprenti ou de l'institution, nous ne le savons pas et cela dépend probablement de la situation) et le sentiment de

---

<sup>16</sup> Essentiellement la recherche sur les jeunes en formation professionnelle et celles sur le case management en formation professionnelle (notamment les documents No 1 et 2 présentés au point 3).

Kaiser, C. A., Davaud, C., Evrard, A. et Rastoldo, F. (2007). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport II : Comment les jeunes interprètent leur parcours de formation*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Rastoldo, F., Amos, J., Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Rastoldo, F. (2010). Difficultés durant l'apprentissage : propos d'apprentis. Document de travail.

solitude augmente : « *J'avais un commissaire d'apprentissage, dès que j'ai eu terminé mon apprentissage [échec aux examens], j'ai plus eu de nouvelles* » ; « *J'ai eu le responsable des apprentis en informatique au téléphone, mais j'ai pas souvenir d'avoir eu un rendez-vous quelconque avec cette personne* ». Certes des contre-exemples existent : « *Tout au long de ma formation, j'avais une dame qui m'a suivi, même quand j'ai arrêté, c'est elle qui a résilié le contrat avec ma patronne [...]* Si je voulais des renseignements ou recommencer un jour, je n'avais qu'à l'appeler [...] Le jour où je suis prête à recommencer, je l'appellerai car j'avais un très bon contact avec elle, je la trouvais super », mais ce dernier discours est plus rare.

La rupture, souvent vécue comme une situation peu maîtrisable dans une relative solitude, laisse alors des traces d'autant plus grandes que la réinsertion dans une formation ou l'insertion sur le marché du travail sont laborieuses : « *Après, je suis galéré (sic), j'ai cherché, personne voulait de moi* » ; « *Je pensais pas que cela allait durer aussi longtemps* » ; « *J'étais vraiment pas bien, il y a eu un moment de galère* » ; « *J'ai eu une sorte de dépression, j'étais découragé [...]* » ; « *J'ai fait des stages [...], on est pas payé mais nous on gagne un peu d'expérience* ».

Les raisons d'un abandon de la formation sont difficiles à cerner, elles changent souvent avec l'interlocuteur. Il est néanmoins possible de relever que les ruptures débouchant sur des situations difficiles sont souvent racontées par les apprentis comme une conjonction de causes multiples : « *Au moment de l'examen, j'étais seul, j'avais pas ma famille avec moi, fallait que je paie un appartement, du jour au lendemain on m'avait licencié, j'avais des problèmes pour m'entendre avec celui qui partageait l'appartement* » ; « *J'avais la santé fragile. Le patron, on se comprenait pas bien. J'étais absent deux fois par mois pour un contrôle, pour un traitement, ça le gênait que j'étais pas là deux fois par mois* » ; « *J'ai eu des problèmes personnels, quelques problèmes au boulot, j'ai un peu tout lâché, aussi les cours, et je me suis fait renvoyer par mon employeur* ». Ces explications montrent d'ailleurs que la rupture de la formation n'est pas un événement isolé ; c'est en général un processus, parfois long, qui, étape après étape, rend la poursuite de la formation plus problématique. Enfin les situations de rupture sont d'autant plus difficiles à vivre que le jeune ne peut pas s'appuyer sur un réseau social important : « *Mon père n'est pas là, ma mère elle a son mari* ». Ce qui milite nettement pour des systèmes de soutien souples, individualisés et précoces.

## 4. Discussion finale

Les données analysées illustrent d'abord la nécessité de l'élaboration d'un système de validation des informations recueillies si l'objectif d'un recensement est maintenu. Les données déclaratives mêlées à des listes administratives sont des sources d'erreurs majeures. Dans ce contexte, l'utilisation de l'identifiant unique utilisé au DIP (le numéro BDS) semble être un minimum, car il permet le lien avec le système de formation « formel », mais à terme peut-être qu'un identificateur plus largement utilisé (NAVS13) serait encore plus utile. Bien entendu l'utilisation d'un tel identificateur pose des questions de confidentialité, mais les présentes analyses montrent les limites d'un recensement sans ce type d'instrument.

L'autre solution, décrite notamment lors de la séance du groupe « statistiques et études », est de substituer une logique de recherche à une logique de comptage, en mettant en place divers instruments de connaissance (enquêtes, indicateurs, analyses des statistiques à disposition notamment) visant à mieux définir la population des jeunes en rupture sans viser le recensement exhaustif. D'autant que les analyses comparatives entre les données corrigées du recensement et celles issues de la BDS montrent l'identité relative des résultats pour décrire les caractéristiques des jeunes en rupture de formation. Ces analyses peuvent alors être comprises comme des esquisses d'une logique d'observatoire des ruptures de formation à construire.